

Commune de Saint-Estève-Janson  
**Extrait du registre de délibérations**  
**Séance publique du 26 avril 2019**  
Présidence de Madame Martine CESARI, Maire

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 18 avril 2019.

**Délibération n° 04.2019.07**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION FDADL2019**

Madame le maire rappelle,

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône a réalisé une étude en vue de la réhabilitation de l'ensemble immobilier dénommé Maison Rey située avenue Forbin de Janson en vue de la création de logement communaux. Cette étude est détaillée en 2 phases.

- La première est constituée par la réhabilitation de la maison principale et du bâti dénommé petit logis.
- La deuxième phase concerne la transformation de l'immeuble mitoyen acquit par la commune en 2018 dénommé maison Morichaud et de la construction de la maison neuve qui est une adjonction de construction

Les subventions sollicitées dans le cadre de ce dispositif sont plafonnées à un montant annuel de travaux de 600 000 €HT

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à solliciter le conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Fond Départemental d'Aide au développement Local », au titre de l'exercice 2019 pour la phase une de cette opération détaillée ci-après.

<b>Intitulé des opérations</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Réhabilitation maison REY et petit logis	600 000.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>600 000,00 €</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>600 000,00 €</b>
Conseil Départemental FDADL 60 %	360 000.00 €
Contrat Métropolitain travaux 20%	<b>120 000.00 €</b>
Autofinancement communal 20 %	<b>120 000.00 €</b>

Le conseil municipal  
Où l'exposé de madame le maire  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité  
Par

Voix pour : 9  
Voix contre : 0  
Abstentions :

**Autorise**, madame le maire à solliciter l'aide du Conseil départemental dans le cadre du FDADL 2019 conformément au plan de financement énoncé ci-dessus

Pour copie conforme  
Madame le maire,  
Martine CESARI



Commune de Saint-Estève-Janson  
**Extrait du registre de délibérations**  
**Séance publique du 26 avril 2019**  
Présidence de Madame Martine CESARI, Maire

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 18 avril 2019.

**Délibération n° 04.2019.08**

**Objet : INCENDIE NOTRE DAME DE PARIS- DONATION DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEVE-JANSON**

Madame le maire expose

Suite à l'incendie survenu le 15 avril à la cathédrale Notre Dame de Paris j'ai souhaité que la commune s'associe à l'appel National au don initié par l'organisme suivant :

**La Fondation du Patrimoine**

Je vous propose de verser au compte de cette opération la somme de 1500 euros. Le crédit sera prélevé sur l'enveloppe globale destinée au versement des subventions

Le conseil municipal

Où l'exposé de madame le maire

Après en avoir délibéré

A la majorité

Par

Voix pour : 6

Voix contre : 1 (M Xavier LUCIANI)

Abstentions : 2 (Mme Virginie MONJO, M Olivier LEMOINE)

**Autorise**, madame le maire à verser au nom de la commune la somme de 1500 euros au bénéfice de l'action de reconstruction de la Cathédrale Notre Dame de Paris à la **Fondation du Patrimoine**.

Pour copie conforme  
Madame le maire,  
Martine CESARI

  
